

LIEU DE formation



Site de Nérac

Route de Francescas -
47600 NÉRAC
Tél. 05 53 97 40 13
E-mail :
cfa.nerac@educagri.fr



LES objectifs

Acquérir :

- Des connaissances pour assurer la préparation technique d'un chantier de constructions paysagères :
 - Réalisation de travaux de terrassement et de transformation de terrains
 - Réalisation de travaux de voiries, réseaux et divers (VRD)
 - Mise en place de différents types de sols ou de revêtements
- Des connaissances pour réaliser les travaux de constructions paysagères avec liants
 - Réalisation de murets, d'escaliers
 - Réalisation d'allées de circulations en dalles, pavés ...
 - Installation de constructions modulables en bois, PVC ...
 - Mise en place de systèmes électriques
- Des connaissances pour réaliser des constructions paysagères non maçonnées

L'alternance

Formation sur 1 an :

- 12 semaines par an au CFA soit 420H
- 35 semaines par an en entreprise
- 5 semaines par an de congés payés

LA mobilité à l'étranger

- Possibilité de 2 semaines minimum de stage professionnel en Union Européenne avec le programme ERASMUS+
- Expérience professionnelle validée dans le CV (EUROPASS)

L'examen

- Evaluation en situation professionnelle
- Diplôme niveau 4



DÉBOUCHÉS



Ouvrier qualifié en conduite de chantier des constructions paysagères exerçant dans des entreprises de travaux paysagers ou du BTP intégrant cette activité.

Accession au poste de chef d'entreprise.



un service
d'information
et d'orientation
vous aide à définir
votre parcours

contactez-nous
05 53 97 40 13

L'accompagnement

- Entretien individuel initial
- Bilan des acquis et compétences
- Valorisation du vécu en entreprise
- Parcours personnalisés (plateforme numérique)

LES avantages

- Un statut et un salaire
- Un contrat d'apprentissage avec salaire évolutif versé par l'entreprise (à partir de 64% du SMIC)
- Une expérience professionnelle reconnue
- Aides pendant la formation (hébergement, restauration et permis)
- Aides de l'état pour l'employeur
- Une insertion dans le métier choisi
- Un 1er équipement pris en charge par la branche professionnelle

LES conditions d'admission

Acceptation du dossier par le CFA :

- Etre âgé(e) de 18 à 30 ans
- Etre titulaire d'un diplôme de niveau 4 (Bac Pro ou BP du secteur des aménagements paysagers, Bac techno STAV) de niveau 5 (BTSA A.P.)
- Accueil travailleurs handicapés
(Prendre Contact avec le référent handicap de notre CFA)

L'hébergement

- Possibilité d'hébergement au CFA
- Restauration

Plus d'infos sur notre site internet
www.agrocampus47.fr



PLUS D'INFOS

WWW.AGROCAMPUS47.FR

V03/09/2024

